

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY.

Votants : 25

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Procurations : Jean-François PASQUET à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Samia MESSALTI à Colette MESNIER,
Elsa PLUMIER à Odile CHANDELIER,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Bertrand KLING,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Geneviève FLEURY

Date convocation : 20 septembre 2013

N°2013-066

Objet : prime ravalement de façades campagne incitative

Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Claude FINANCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façades déposée par :

❖ M. RODRIGUES Sergio, pour un immeuble sis 31 Rue de la République.

Vu la délibération 2011-085 en date du 14 décembre 2011 prolongeant la campagne de ravalement de façade incitative jusqu'au 31/12/2012, cet immeuble se situait effectivement à l'intérieur du périmètre de la campagne de ravalement incitative lors du dépôt du dossier.

En application du règlement d'octroi, la commission cadre de vie - développement économique réunie le 5 septembre 2013 propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

Accusé certifié exécutoire.

Réception par le préfet : 01/10/2013

- Attribution d'une prime de 1 524,49 euros (15% du montant TTC des travaux pris en compte) soit 15 500 euros, prime plafonnée à 1 524,49 euros en application du règlement d'octroi) à M. RODRIGUES Sergio.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune à M. RODRIGUES Sergio, pour les montants sus indiqués.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2013 de la commune.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

